Groupe de travail

Articulation Ville-Campagne

3ème rencontre du cycle

Politiques agricoles et alimentaires locales

Comment dessiner un système agricole et alimentaire local répondant aux enjeux du territoire ?

Le jeudi 21 juin 2012, à Aubagne (Bouches-du-Rhône)

Compte-rendu

p.1 ► Présentation du cycle *Politiques agricoles et alimentaires locales*

p.4 ► **Comment traduire sur le territoire la volonté de développer une alimentation locale ?**

- Etude des conditions de l'autonomie alimentaire d'un territoire.
- Développer une alimentation locale en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Quelles répercussions sur les territoires ?

p.13 ► **Europe, Etat, Région, Départements : facilitateurs des politiques agricoles et alimentaires locales ?**

- Pays d'Aubagne, 20 ans de politique agricole : quels enseignements ?
- Tour d'horizon des initiatives régionales en faveur des projets territoriaux.
- Quelles perspectives pour l'approche territoriale dans les nouveaux programmes européens ?
- Quelle articulation des politiques agricoles et alimentaires du local à l'Europe ?

p.23 ► Liste des participants

Compte-rendu rédigé par Mathilde Houzé et Julia Frézel, Animatrices du Réseau rural régional
Tél. 04 13 57 01 81/82 - Mail. mathilde.houze@reseaururalpaca.fr ou julia.frezel@reseaururalpaca.fr

Cofinancé par l'Union Européenne

Fonds européen Agricole pour le Développement Rural : *l'Europe investit dans les zones rurales*

Présentation du cycle de rencontres « Politiques agricoles et alimentaires locales »

Le groupe de travail « Articulation Ville-Campagne » du Réseau rural régional.

Né d'une initiative de l'Union européenne, le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur est un espace de réflexion et de partage d'expériences ouvert aux acteurs œuvrant pour le développement rural (collectivités et établissements publics, associations, territoires de projet, chambres consulaires...). Ce réseau a pour ambition :

- De favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des acteurs du développement rural en région,
- de contribuer à la qualité et à la valorisation des projets mis en œuvre en région,
- et d'alimenter des réflexions prospectives participant à la définition des politiques régionales, nationales voire européennes.

Dans le cadre du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur, se réunit depuis juin 2010 un groupe de travail dédié à la question de l'articulation ville-campagne. Celui-ci a décidé lors de son premier rendez-vous de se pencher plus particulièrement sur les liens entre l'agriculture et les projets de territoires et sur les leviers d'action des collectivités locales en faveur de l'agriculture (planification, intervention foncière, soutien direct à la commercialisation). La seconde rencontre du groupe de travail a souligné l'intérêt de poursuivre les échanges et de construire collectivement des repères sur l'élaboration des projets locaux en faveur des espaces et des activités agricoles.

Retrouvez les comptes rendus des réunions du 30 juin, du 10 novembre 2010, du 8 juin et du 25 octobre 2011 sur le lien suivant :

www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur

La démarche « Politique agricole et alimentaire locale »

Dans un contexte où l'agriculture n'est pas considérée comme une activité porteuse d'avenir, où les relations entre les agriculteurs et les élus locaux se limitent souvent au droit de l'urbanisme et où le partage de la rente foncière fait consensus, pourquoi les collectivités locales, des citoyens, etc. s'intéresseraient-ils aux espaces et aux activités agricoles ? D'autant plus que les politiques agricoles et alimentaires ont longtemps été considérées comme du ressort exclusif de l'Etat et de l'Union européenne.

Mais face aux crises agricoles et alimentaires, aux profondes mutations paysagères, à une préoccupation grandissante pour la biodiversité… des initiatives émergent sur les territoires.

La **fonction nourricière** de l'agriculture semble retenir en premier lieu l'attention des collectivités locales, soutenue par un intérêt grandissant des consommateurs et des citoyens pour la qualité de leur alimentation. Preuve en est, un certain engouement pour le développement des circuits courts.

La question alimentaire permet ainsi de **revisiter les enjeux agricoles** en associant un grand nombre d'acteurs et en croisant des champs déjà investis par les collectivités locales tels que l'insertion, la nutrition et la santé, l'aide sociale, la culture ou encore la gastronomie et le tourisme.

Toutefois, si les préoccupations alimentaires occupent le devant de la scène, elles n'emportent que peu d'incidences sur les politiques d'installation, de planification ou de protection des espaces agricoles.

Il s'agit donc de s'interroger collectivement sur ce qu'on entend et attend des politiques agricoles et alimentaires locales et sur la façon dont elles sont ou peuvent être élaborées sur nos territoires méditerranéens.

Pour répondre à ces enjeux, **un cycle de réunions du groupe de travail « Articulation ville-campagne » se déroulera entre juin 2011 et mai 2012.** Ce cycle a été lancé le 8 juin 2011 à Mouans-Sartoux (06) et vise l'identification de repères pour **l'élaboration de politiques agricoles et alimentaires locales.**

Dans ce cadre, trois rencontres sont envisagées :

- Qu'entend-on par politique agricole et alimentaire locale ?, juin 2011.
- Créer les conditions du dialogue et de la coopération entre les acteurs locaux dans l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire locale, octobre 2011.
- Dessiner un système agricole et alimentaire local répondant aux enjeux du territoire, juin 2012.

3ème journée de la démarche : Dessiner un système agricole et alimentaire local répondant aux enjeux du territoire

Cette journée clôture notre cycle de rencontres sur les politiques agricoles et alimentaires locales lancé en juin 2011. Lors des précédentes rencontres, nous avons constaté l'émergence de fortes volontés en faveur d'un développement des circuits alimentaires de proximité. Ces aspirations interrogent **la capacité du territoire à s'organiser pour fournir une alimentation locale ainsi que les conditions de réussite du projet**.

Pour construire ensemble des repères face à cet enjeu d'avenir, nous partageons la démarche prospective « Rennes Métropole, Ville vivrière ? », un outil d'aide à la décision original pour les territoires. En partenariat avec l'INRA Avignon, nous envisagerons ensuite la conduite de démarches expérimentales visant à évaluer les conditions d'un développement d'une alimentation locale en région.

Parce que cette question de la production agricole et de l'alimentation ne peut pas être portée par les seules collectivités territoriales (et leurs partenaires locaux), nous nous interrogeons au terme de ce cycle sur l'articulation de leurs moyens d'intervention avec ceux des institutions départementales, régionale, nationale et européenne. Quels constats peut-on dresser à ce jour de l'articulation des interventions publiques ? En quoi l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements peuvent jouer un rôle de moteur, accélérateur ou facilitateur dans la définition et la mise en œuvre de stratégies locales en faveur de l'agriculture et de l'alimentation ?

Objectifs de la journée :

Contribuer à l'élaboration de repères dans la définition des objectifs des politiques agricoles et alimentaires locales en :

- Portant à connaissance une démarche originale proposant d'inverser le regard sur les enjeux agricoles (Rennes Métropole, ville vivrière ?),
- Mettant en débat cette démarche pour permettre son appropriation et envisager les conditions de son éventuelle reproductibilité en région,
- Questionnant l'articulation des stratégies et des moyens entre les échelles de collectivités pour rendre plus performantes les politiques locales.

Programme de la 3ème rencontre du cycle
« Les politiques agricoles et alimentaires locales »

9h30 - 9h45 Introduction de la journée

Virginie MAKEEFF, Conseillère communautaire déléguée à l'agriculture

9h45 - 12h30 **Comment traduire sur le territoire la volonté de développer une alimentation locale ?**

9h45-10h30 **« Rennes Métropole, ville vivrière ? » : étude des conditions agronomiques, technico-économiques et sociales du développement d'une alimentation locale. Un outil d'aide à la décision et de concertation sur les territoires.**

Présentation par **Catherine DARROT**, Enseignant-chercheur au Laboratoire de Développement Rural d'Agrocampus Ouest.

10h30-11h30 **Développer une alimentation locale en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Quelles répercussions sur les territoires ? Quels leviers d'action ?**

Ateliers autour de scénarios prospectifs permettant de tester la démarche sur 5 territoires de la région.

11h30-12h30 **Intérêt et reproductibilité de cet outil d'aide à la décision par et pour les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Table ronde avec **Antoine FAURE**, Président de la Commission Agriculture du Parc Naturel Régional du Verdon, **Bruno LASNIER**, Directeur de l'APEAS et **Mireille NAVARRETE**, Chercheur à l'INRA Avignon.

12h30-12h45 **Cyril ROBIN-CHAMPIGNEUL**, Chef de la représentation de la Commission européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur**.**

12h45-14h : Pause déjeuner

14h-16h15 **Europe, Etat, Région, Départements : facilitateurs des politiques agricoles et alimentaires des territoires ?**

14h-14h30 **Pays d'Aubagne, 20 ans de politique agricole : quels enseignements ?**

Interventions de **Martine THEROND**, Directrice générale adjointe de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et **Nathalie FERREIRA**, Animatrice du CETA d'Aubagne : Comment s'est construite depuis 1992 la politique agricole et alimentaire de l'agglomération d'Aubagne ? Evolution des objectifs, des moyens et des partenariats.

14h30-15h **Tour d'horizon des initiatives régionales en faveur des projets territoriaux.**

Présentation par **Serge BONNEFOY**, Secrétaire technique de Terres en Villes.

15h-16h15 **Quelle articulation des politiques agricoles et alimentaires du local à l'Europe ?**

Ateliers pour établir des propositions suivis d'une **table ronde** avec **Claude VULPIAN**, Conseiller général des Bouches-du-Rhône délégué à l'agriculture et **Pierre GUEYDON**, Directeur adjoint du développement des territoires.

16h15-16h30 **Conclusion de la journée**

Comment traduire sur le territoire la volonté de développer une alimentation locale ?

Etude des conditions de l'autonomie alimentaire d'un territoire.

Catherine DARROT, Enseignant-chercheur au Laboratoire de Développement Rural d'Agrocampus Ouest, présente la démarche et les principaux résultats de ***« Rennes Métropole, ville vivrière ? »***, un **travail prospectif sur l'agriculture** de l'agglomération rennaise. Etude à retrouver sur ww.adt-rennes.com.

Cette étude suscite aujourd'hui un grand intérêt car elle propose **un autre regard sur l'agriculture** d'un territoire. En effet, par une évaluation de la faisabilité agronomique, sociale et technico-économique de l'autonomie alimentaire, elle ouvre des cadres de pensée jusqu'alors peu explorés :

- En se projetant en 2030, l'étude ne vise pas à repérer des débouchés à la production agricole actuelle mais envisage **la capacité du territoire à répondre aux besoins futurs** (dans un contexte de changement climatique, de renchérissement des coûts du pétrole, d'une demande sociétale pour une alimentation locale, de modification de la Politique Agricole Commune -PAC-, *etc.*).
- En établissant un lien entre la question de l'approvisionnement alimentaire et l'organisation de l'espace, les travaux présentent **les terres agricoles comme un véritable objet d'aménagement** au cœur de la stratégie des territoires.

L'ambition de la démarche n'est pas de produire un programme d'action conduisant à une parfaite autonomie de l'agglomération. Sa vocation est de proposer un **outil de débat et d'aide à la décision** sur l'avenir de l'agriculture et sur le soutien public à l'activité agricole (installation, foncier, planification, commercialisation).

Rennes Métropole, de la ville archipel à la ville vivrière ?

Rennes Métropole, c'est une agglomération de 37 communes dont la politique foncière et agricole n'a pas subi de rupture depuis plus de 30 ans. La stratégie, inscrite dans le SCOT adopté en 2007, repose sur le modèle de « ville archipel » : la ville centre, Rennes, est connectée à des bourgs satellites de taille importante, sans continuité urbaine entre ces entités.

Source : Rennes Métropole, octobre 2011

Les agriculteurs se retrouvent ainsi au cœur de la ville archipel. C'est le sous-titre retenu pour le Programme Local de l'Agriculture (PLA) signé en 2010. Celui-ci pose notamment comme objectifs de renforcer les liens entre la ville et l'agriculture et d'encourager l'approvisionnement alimentaire de proximité.

Le contexte est ainsi plutôt favorable à l'étude de la faisabilité de l'autonomie alimentaire de l'agglomération. Cette idée a émergé au sein d'un groupe de travail réunissant des chercheurs, des agriculteurs, la FRCIVAM et des techniciens de Rennes Métropole qui partagent leurs travaux et réflexions sur la question des circuits courts de proximité.

En 2011, la question est confiée à des étudiants ingénieurs agronomes d'Agrocampus Ouest, en spécialité « Agriculture durable et développement territorial ».

L'autosuffisance alimentaire de l'agglomération à l'étude.

Le point de départ de l'exercice proposé aux étudiants est une question toute simple : « En partant de l'hypothèse d'une alimentation basée uniquement sur la production agricole locale, quelles seraient les surfaces nécessaires pour nourrir toute la population de Rennes métropole ? »

C'est en construisant deux scénarii, sur la base de choix alimentaires et agricoles différents, que les étudiants ont apporté des éléments de réponses, à la fois concrets et prospectifs, sur les quantités et les surfaces nécessaires (étape 1) et sur l'acceptabilité par les habitants du scénario le plus volontariste (étape 2). La présentation de ces 1ers résultats a suscité parmi les élus rennais une volonté de connaître la façon dont cette recherche d'autosuffisance alimentaire pourrait se traduire en termes logistiques, dans l'hypothèse d'une crise énergétique majeure. En 2012, le scénario d'autonomie est alors approfondi, par une nouvelle promotion d'étudiants, pour expliciter les modes de transformation et de commercialisation permettant l'alimentation de la population de Rennes Métropole (étape 3).

Ainsi, au fur et à mesure des hypothèses fixées et des réponses apportées par des études techniques et sociologiques, de nouvelles questions se posent. « C'est un travail qui s'élabore en faisant » explique Catherine Darrot.

Etape 1 : Etude des conditions agronomiques

Dans le contexte du bassin rennais, quelles sont les surfaces nécessaires pour nourrir toute la population de Rennes métropole ?

Afin de répondre à cette question, les étudiants ont choisi de travailler sur la base de deux scénarii projetés dans les 10 à 20 prochaines années.

	Scénario « tendanciel »	Scénario « d'autonomie »
Hypothèses du scénario	Poursuite des modèles agricole et alimentaire actuels.	Mutations profondes des modèles de production et de consommation : - production 100% en agriculture biologique, - transformation des pratiques d'élevage pour des systèmes économes et autonomes (arrêt des importations de soja, arrêt de l'élevage hors sol, etc.) - mise en culture d'espaces urbains (jardins privés et publics, toits plats, etc.) - réduction de l'alimentation carnée de 15% à 10% des apports caloriques au profit des légumes, - réduction du gâchis alimentaire de 30% à 20%.
Etapes de calcul et de travail	Pour chaque scénario, les étudiants ont : 1) défini un régime alimentaire, 2) décliné ce régime alimentaire en besoins caloriques par types de produits par habitant, 3) transposé ces besoins en quantité par type de produits par habitant par an, 4) traduit ces quantités en surfaces par habitant, 5) situé les surfaces nécessaires selon les scénarios par rapport à l'espace existant.	

	Scénario « tendanciel »	Scénario « d'autonomie »
Résultats	Pour nourrir un habitant du bassin rennais avec le régime alimentaire moyen actuel, dans les conditions agronomiques locales, il faut **0,35 hectare**. Ainsi, le périmètre métropolitain de Rennes (rayon de 13km autour de Rennes, en vert ci-dessous) peut nourrir 22% de sa population. Pour nourrir tout le monde, il faut aller chercher les produits agricoles dans un rayon de 28km (vert + jaune + bleu).	Pour nourrir un habitant du bassin rennais avec un régime alimentaire adaptés aux productions locales et moins carné, dans les conditions agronomiques locales, il faut **0,18 hectare**. Ainsi, le périmètre métropolitain de Rennes (rayon de 13km autour de Rennes) peut nourrir 39% de sa population. Pour nourrir tout le monde, il faut aller chercher les produits agricoles dans un rayon de 22km (vert + jaune).

Application sur le territoire de la surface nécessaire à l'autonomie alimentaire de Rennes Métropole selon les deux scénarios retenus

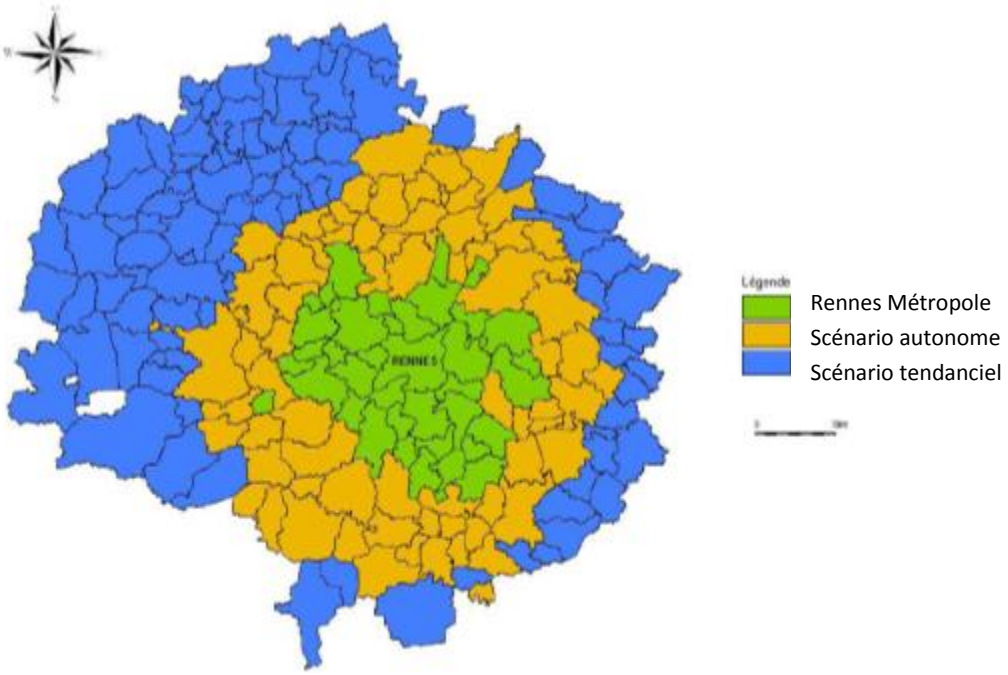

Etape 2 : Acceptabilité sociale du scénario autonome

Le travail d'étude technique a été doublé d'un volet sociologique afin de tester l'acceptabilité du scénario d'autonomie auprès des habitants.

D'une part, les personnes interrogées se sont révélées très favorables à l'utilisation des trames vertes urbaines (parcs et jardins) pour la production agricole : 84% sont d'accord avec ce changement d'usage et la moitié d'entre eux aimerait y participer. L'étude en conclut une vraie « faim de terres » chez les urbains.

D'autre part, 60 % des personnes enquêtées partage l'idée selon laquelle les circuits de proximité contribuent à la qualité des produits consommés. 88 % des sondés déclarent qu'ils consommeraient des produits commercialisés en circuits courts s'ils étaient mieux identifiés. Les lieux d'achat qu'ils estiment le plus « commodes » sont le supermarché, le marché de plein vent, les arrêts de transports ou encore le lieu de travail.

Enfin, si les habitants estiment qu'un changement de régime est nécessaire, ils renonceraient difficilement aux aliments carnés.

Etape 3 : Organisation des filières et conséquences sur l'emploi

Comment traduire en termes logistiques (transformation, distribution) l'organisation de l'autosuffisance alimentaire ?

En se fixant l'hypothèse d'une crise énergétique majeure augmentant les coûts de transport, les étudiants ont déroulé le scénario d'autonomie afin d'étudier les possibilités d'approvisionnement de la population.

Le potentiel agronomique du bassin rennais étant à peu près équivalent en tout point, il est envisageable de produire de tout partout. Ainsi, afin de minimiser les distances entre le lieu de production et le lieu de transformation pour tous les produits, le bassin d'autonomie (surface d'équilibre autour de Rennes qui permet de nourrir toute la population incluse dans le périmètre) a été divisé en trois zones, chacune devant être autonome (cf. carte ci-dessous).

Pour la commercialisation, étant donné l'hypothèse de crise énergétique, les étudiants ont fixé la distance maximale à parcourir par un habitant pour s'approvisionner à 8km (distance raisonnable pour un vélo). Pour répondre au souhait de « commodité » des consommateurs enquêtés, les étudiants ont imaginé une combinaison entre les modes de distribution en circuits courts existant déjà sur le territoire et le développement de plateformes de distribution de petite dimension, où l'on trouve de tout, telles des épiceries de village.

Pour le scénario tendanciel, les étudiants ont fait l'hypothèse d'un mode de commercialisation identique à aujourd'hui, c'est-à-dire basé essentiellement sur des supermarchés en périphérie des villes.

En termes de nombre d'emplois, ces deux scénarii sont équivalents. Par contre, en termes de qualité d'emploi, il y a d'un côté de nombreux postes d'ouvrier industriel et de salariés de GMS (grandes et moyennes surfaces), et de l'autre côté davantage d'emplois agricoles, logistiques et de transformation dans des unités de petite dimension. Les enquêtes ont montré qu'intellectuellement et physiquement, ces derniers types d'emplois (déjà existants) permettent une évolution très positive de la qualité de vie des travailleurs.

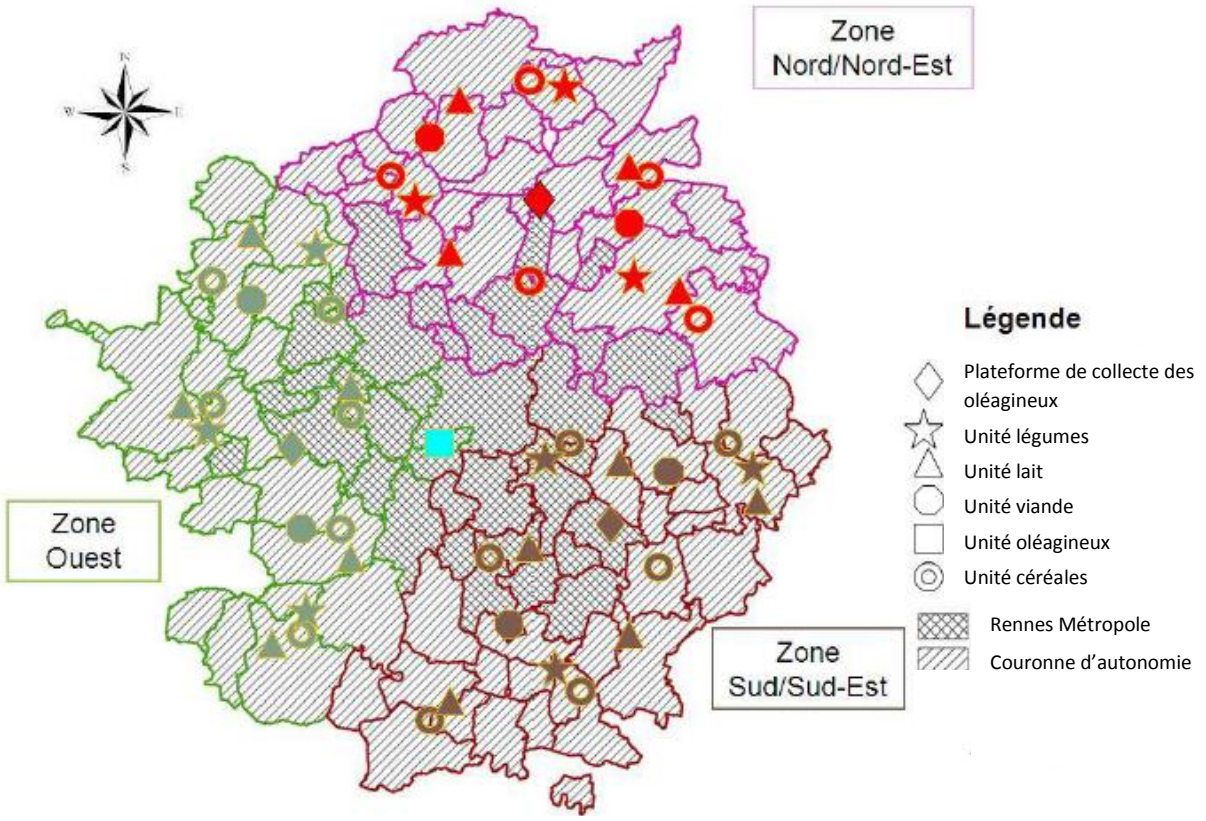

Répartition des outils de transformation sur les 3 zones de production équivalentes

Perspectives de travail

Après deux années de recherche, de nombreuses questions apparaissent :

- Questions socio-économiques : étudier **l'articulation entre la production vivrière** (jardinage) **et la production professionnelle** (agriculteurs) en s'interrogeant notamment sur le revenu des agriculteurs et sur l'usage et la propriété du foncier ;
- Questions énergétiques : affiner les calculs de **coût énergétique**, en précisant les différences par rapport au scénario tendanciel que ce soit pour la production ou le transport des aliments ;
- Questions sanitaires : approfondir l'étude de la **toxicité des aliments** produits, notamment en zone urbaine.

Développer une alimentation locale en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Quelles répercussions sur les territoires ?

Suite à la présentation de l'étude *« Rennes métropole, ville vivrière ? »*, il est proposé aux participants de **reproduire les premières étapes** du travail sur la base de territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Répartis en sous-groupes de 10-15 personnes, les participants ont imaginé **ce qu'une relocalisation de l'alimentation impliquerait** en termes de production agricole, de régime alimentaire, d'aménagement du territoire et d'organisation des filières sur **cinq territoires de la région**.

Haute-Provence

Que l'on s'intéresse au Pays de Haute-Provence ou plus largement aux départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, nous sommes dans la situation d'un territoire qui **semble pouvoir produire l'ensemble des productions nécessaires** à l'alimentation de sa population. Dans un scénario d'autonomie alimentaire, on peut imaginer une répartition des productions sur le territoire avec :

- fruits et légumes dans la vallée de la Durance, où les terres sont irrigables,

- céréales (blé dur, blé tendre, petit épeautre, seigle) et oléo-protéagineux sur le plateau de Valensole et à l'ouest de la Durance,

- oliviers dans la partie sud, sur les coteaux jusqu'à 600m d'altitude,

- élevage (ovin/bovin/caprin, lait et viande) dans les zones accidentées et de montagne.

C'est donc davantage sur les questions de **saisonnalité**, de **spatialisation** et d'organisation **logistique** que les participants se sont alors interrogés. En effet, comment s'approvisionner en légumes toute l'année dans des territoires montagnards ? Il faudrait envisager la mise en place de conserveries. Par ailleurs, il n'existe aujourd'hui plus qu'un abattoir sur les deux départements et il n'y a pas de moulin. Il faudrait donc **réinstaller des outils de transformation**. Enfin, bien qu'il soit envisageable de produire tous les éléments nécessaires à une alimentation équilibrée sur le territoire, comment organiser la distribution afin que chaque habitant puisse en disposer ? Il faudra organiser un **plan de transport raisonné** en termes énergétiques.

Concernant la question de la disponibilité et l'usage des terres, le groupe a soulevé un **paradoxe** dans le cadre de l'exercice. D'un côté, la très préoccupante **disparition des terres agricoles** de la plaine de la Durance où elles sont à la fois les meilleures d'un point de vue agronomique (fertilité, irrigables), mais aussi les plus soumises à la concurrence pour d'autres usages (notamment l'urbanisation). Craignant que cela engendre une baisse de la production, les participants proposent l'établissement d'une **loi sur le foncier** pour préserver ces terres indispensables au maraîchage. De l'autre, les participants émettent l'hypothèse d'une **balance alimentaire du territoire largement**

excédentaire. Si l'on se contente de produire pour la population locale, quelles conséquences en termes d'emplois et d'économie sur le territoire ? Parallèlement à cela, il est difficile de s'abstraire du contexte régional et de ne pas penser la production pour les **bassins de consommation proches** que constituent Aix et Marseille.

Luberon

D'un point de vue agricole, le PNR (parc naturel régional) du Luberon possède une **grande variété agronomique** lui permettant de produire des céréales, des fruits, des légumes, des produits d'origine animale, de l'huile d'olive et du vin.

Ce territoire connaît une **forte croissance de sa population**, (aujourd'hui estimée à 175 000 habitants), en partie dû à sa grande proximité avec les agglomérations d'Aix et Marseille. Ainsi, les terres de la vallée de la Durance, où sont localisées les productions maraîchères, arboricoles et céréalières subissent une **pression foncière** particulièrement forte. Dans un contexte de relocalisation de l'alimentation, l'enjeu réside donc dans la **préservation de ces terres** et des productions qui y sont liées.

Il s'agit également de **réorienter ces productions** vers la demande locale. Aujourd'hui le blé dur, principale céréale cultivée sur ces espaces, est exporté en brut. Il faut à la fois **implanter des unités de transformation** pour la production de pâtes, semoules et farines sur le territoire, mais aussi développer la production de blé tendre pour la fabrication de pain. Concernant la production animale, aujourd'hui essentiellement ovine, il s'agit de la diversifier avec des porcs plein air, des bovins laitiers et des **volailles locales** (pigeons, grives). Pour compléter l'apport protéique, les participants à l'atelier proposent de s'appuyer sur les protéines d'origine végétale. Concernant la production viticole, très importante d'un point de vue quantitatif, il faudra envisager sa diminution. Néanmoins, compte-tenu de la qualité des vins locaux, de **l'importance économique de cette filière** et de la présence d'outils de production et de commercialisation (coopératives, AOC, etc.), il peut être envisagé d'exporter cette production vers des territoires ne produisant pas de vin.

Aujourd'hui le Luberon, qui en tant que PNR dispose d'**outils de gouvernance et d'expérimentation innovants**, connait également une dynamique forte autour des circuits courts. Il s'agit de s'appuyer sur ces potentiels pour avancer sur les questions d'aménagement du territoire et de transition alimentaire et énergétique.

Verdon

Bien que le territoire du parc naturel régional du Verdon ait connu une diminution de 36% de sa SAU (surface agricole utile) en 10 ans, les participants estiment qu'il **dispose des surfaces nécessaires à l'alimentation** de la population locale.

Dans le cadre d'un scénario d'autonomie, c'est donc avant tout sur la **réorganisation de l'espace** et les **questions logistiques induites** que les participants se sont concentrés. Compte-tenu de la topographie, ils ont imaginé un territoire essentiellement occupé par des parcours ovins. Le territoire, aujourd'hui dépourvu d'outils d'abattage, devra prévoir les unités indispensables à la **transformation des animaux**. Les zones irrigables avec des terres de meilleure qualité en périphérie des villes et villages constitueront des ceintures maraîchères où sera également développée l'**agroforesterie** avec des combinaisons arboriculture/volailles. La superficie de ces espaces dédiés au maraîchage dépendra non seulement de la population résidente mais également de la **fréquentation touristique** sur la zone considérée. Le lac de Sainte Croix et le Verdon permettront de produire du poisson dont il faudra également réfléchir au mode de commercialisation. Le plateau de Valensole, qui aujourd'hui produit entre autres lavande et lavandin, connaîtra une réorientation partielle vers la production alimentaire avec davantage de céréales, des oléo-protéagineux et de l'arboriculture. L'oléiculture, très présente aujourd'hui sur le territoire et largement excédentaire sera maintenue en l'état pour subvenir aux **besoins en graisses** qui ne seront plus fournis par ailleurs (moins de produits carnés).

Pays de Martigues

Les participants de l'atelier se sont intéressés à la communauté d'agglomération du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts), dont la population s'élève à 70 000 habitants. L'agriculture de ce territoire est actuellement tournée vers la viticulture (30%), la production de céréales (20%) et de fourrages (20%), le reste des terres étant consacré au maraîchage et à l'olive.

Dans le scénario d'autonomie qu'ils ont imaginé, les participants ont également fait le choix d'une **agriculture 100% biologique**. En termes de productions, il s'agit de **réintroduire de l'élevage** sur le territoire. Une partie des terres sera donc réservée à des prairies. Pour compléter les apports protéiques tout en optimisant l'espace, les participants ont proposé de s'appuyer sur l'Etang de Berre avec le développement de la **pisciculture** et l'installation d'élevages de **volailles sur pilotis** !

Pour que le territoire puisse subvenir aux besoins alimentaires de sa population, les participants proposent la **mobilisation du foncier inutilisé** (beaucoup de friches aujourd'hui) et la remise en culture d'espaces naturels avec des espèces sauvages emblématiques (figuier, amandier, asperges sauvages…).

Enfin, soucieux de l'adaptation de la population à ces nouveaux paysage et régime alimentaire, ils envisagent un **volet sensibilisation** important.

Pays d'Aubagne

Ce territoire densément peuplé (104 000 habitants sur le Pays) dispose aujourd'hui de 1500 ha de surface agricole potentielle dont 622 ha restent inutilisés. La première étape serait de **reconquérir ces surfaces** en consacrant la plaine (irriguée) au maraîchage, en valorisant les coteaux avec l'olivier, la vigne et davantage de pastoralisme qu'aujourd'hui. Il s'agirait également **d'optimiser l'agroforesterie**. Concernant les espaces productifs potentiels en zone urbaine, les participants proposent de les consacrés à « la faim de terres » des habitants, c'est-à-dire au jardinage vivrier et de loisir, de façon à réserver les terres agricoles péri-urbaines aux agriculteurs qui vivent de ce métier. Avec les céréales, l'olive et l'élevage ovin, on retrouve une alimentation méditerranéenne basée sur la **trilogie de Braudel**.

L'exercice a été difficile à appliquer au territoire d'Aubagne qui ne dispose pas de suffisamment d'espace pour nourrir sa population (à peine 0,02 ha/hab) et ne peut envisager d'utiliser les territoires productifs alentours sans prendre en compte le bassin de consommation très important que représente Marseille. Ainsi, il faudrait **repenser l'exercice à l'échelle de la conurbation** dans laquelle s'insère l'agglomération d'Aubagne.

Intérêt et reproductibilité de cet outil de prospective et d'aide à la décision sur les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Les ateliers, basé sur le test concret des premières étapes du modèle prospectif rennais sur 5 territoires de la région, ont permis de mettre au jour une série de **points de vigilance** quant à la transposition du modèle.

- **Calcul du potentiel agronomique local**

Les terres du bassin rennais permettent selon les calculs des étudiants rennais de nourrir 1 personne avec 0,35 hectare. Ce chiffre, calculé avec les variétés et rendements locaux, n'a aucune valeur pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Variabilité du potentiel de production**

Les terres de la région sont très hétérogènes, avec des spécialisations agronomiques (par ex. adaptation spécifique des coteaux pour la culture de la vigne et de l'olivier) et des cultures pérennes ne permettant pas l'interchangeabilité des productions. Ces conditions appellent à réfléchir en termes de complémentarité et d'échanges alimentaires entre territoires plus ou moins lointains.

- **Prise en compte de la population touristique**

Compte-tenu de leur importance, les afflux touristiques sont à considérer dans le temps et dans l'espace (concentration sur certaines périodes et certains endroits). Par exemple dans le PNR du Verdon, le chiffre d'affaire annuel des dépenses alimentaires s'élève à 62 millions d'euros pour la population locale quand les touristes dépensent 50 millions d'euros par an pour leur alimentation sur le même territoire. Ces chiffres sont à nuancer en termes de quantité puisque les touristes ont des modes de consommation différents (restauration) de la population résidente, qui témoignent cependant d'attentes alimentaires particulières (produits de qualité, transformés, etc.).

- **Limites du modèle des cercles concentriques de densité décroissante**

Dans le modèle rennais, l'analyse porte sur un territoire avec une densité de population très forte au centre, et décroissant vers la périphérie. Ainsi, plus on s'éloigne de la ville centre, plus l'autonomie alimentaire du territoire augmente. Cette géographie en gradient permet de dessiner un « bassin d'autonomie » où le potentiel de production agricole global du territoire correspond aux besoins alimentaires de la population qu'il contient. De plus, l'étude portant sur la zone la plus densément peuplée de la région, il est raisonnable de poser comme hypothèse l'absence d'échanges agricoles et alimentaires avec les territoires environnants.

Ce modèle, construit autour du cas de Rennes métropole ne fonctionne pas pour les 5 territoires retenus au cours de l'atelier. En effet, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'espace rural est composé d'un éclatement de petits centres urbains (petites villes, villages) qui se considèrent comme excédentaires d'un point de vue agricole et alimentaire (ce qui reste à vérifier) ; alors que l'essentiel de la population est concentré dans les conurbations provençales et côtières, territoires qui ne disposent quasiment plus de terres agricoles.

Regards de grands témoins

Apportant un regard de spécialiste de l'économie sociale et solidaire sur les travaux présentés, **Bruno LASNIER, directeur de l'APEAS** (Agence Provençale pour une Economie Solidaire), nous fait part des 3 points qu'il retient de cette expérience.

D'une part, cette démarche replace l'alimentation comme un **enjeu de citoyenneté économique** qui doit impliquer toutes les parties prenantes. Bien souvent, en traitant la question au sein d'une même famille d'acteurs (« produisons autrement », « alimentons-nous autrement », etc.), on fait ressortir les modèles qui s'affrontent déjà. La question est bien de dépasser ces logiques cloisonnées et de construire un projet collectif.

D'autre part, la relocalisation de l'alimentation ne peut être traitée de manière isolée. Cette proposition est en fait une **remise en question du modèle de société**. Dans ce cadre, comment la mener jusqu'au bout en évitant la récupération par d'autres logiques (par ex. la grande distribution) ? Comment l'inscrire dans une dynamique de **transformation sociale** ? Il s'agit d'inviter d'autres domaines d'étude (économie, sciences de l'éducation, urbanisme, etc.) à s'emparer des travaux, les discuter, les compléter.

Enfin, c'est la démarche d'**innovation sociale** qui retient l'attention du directeur de l'APEAS. En effet, l'innovation technologique qui produit des modèles de production reproductibles n'est pas suffisante pour appréhender ces questions de transformation sociale. C'est en se plaçant dans une logique de processus, d'évaluation, de progrès qu'il semble pertinent d'innover.

Mireille NAVARRETE, agronome dans l'unité Ecodéveloppement de l'INRA d'Avignon, nous apporte un regard de chercheur sur les travaux présentés.

Tout d'abord, elle suggère d'avoir **une vision plus « lâche » du territoire**, permettant d'imaginer une zone d'autonomie rapprochée pour certaines productions et des échanges entre territoires pour d'autres productions en fonction des conditions socio-, éco- et agronomiques (ex. de la filière vinicole dans le Luberon).

« Changer de système, cela veut dire **apprendre** ». Au-delà des producteurs, des consommateurs et du système de transformation/distribution, c'est tout le système socio-technique agricole qui doit également être pris en compte, avec les structures d'accompagnement, les fournisseurs d'intrants, etc.

Enfin, dans l'hypothèse du modèle d'autonomie, elle pose la question des **modes de gouvernance** qui permettront de coordonner production et consommation à l'échelle d'un territoire afin d'avoir un équilibre agricole et alimentaire…

Europe, Etat, Région, Départements : facilitateurs des politiques agricoles et alimentaires locales ?

Parce que la question de la production agricole et de l'alimentation ne peut pas être portée par les seules collectivités territoriales (et leurs partenaires locaux), les participants se sont interrogés, au terme de ce cycle, sur l'articulation de leurs moyens d'intervention avec ceux des institutions départementales, régionale, nationale et européenne. **Quels constats peut-on dresser à ce jour de l'articulation des interventions publiques ? En quoi l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements peuvent jouer un rôle de moteurs, d'accélérateurs ou de facilitateurs dans la définition et la mise en œuvre de stratégies locales en faveur de l'agriculture et de l'alimentation ?**

Cette réflexion s'est organisée autour de la présentation **d'expériences en et hors région** (Agglomération d'Aubagne et Régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais) et **d'un travail collectif entre les participants**.

Pays d'Aubagne, 20 ans de politique agricole : quels enseignements ?

Après 20 années de politique agricole, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a revu sa Charte agricole. **Virginie MAKEEFF, conseillère communautaire déléguée à l'agriculture**, rappelle que la nouvelle stratégie du territoire, adoptée en 2011, vise à répondre à de nouveaux enjeux, notamment environnementaux, et à apporter des réponses inédites aux difficultés rencontrées.

La Charte agricole, pierre angulaire de la politique du territoire

La nouvelle Charte agricole de l'agglomération ambitionne de répondre à **5 défis** :

1. **Protéger et valoriser les terres fertiles.**

La charte adopte le principe, très débattu, de la sanctuarisation des 1 500 hectares qui sont ou pourraient être utilisés pour l'agriculture.

2. **Pérenniser une agriculture durable par des productions diversifiées, de qualité et de proximité.**

La rentabilité économique de l'agriculture est considérée comme la condition incontournable à son maintien.

3. **Mettre en valeur la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.**
4. **Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins.**
5. **Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations.**

Afin de mobiliser les différentes parties prenantes, une **gouvernance multi-acteurs** a été organisée autour d'un Comité de gestion conduit par la Présidente de l'agglomération et un Comité technique permanent, cheville ouvrière de la réécriture de la charte.

Pour répondre à ces défis, de **nouveaux outils d'intervention** ont été mis en place comme :

- Un **réseau foncier agricole** : les partenaires du réseau sont contactés au moment où les porteurs de projets ont besoin d'information et d'accompagnement ;
- Une **commission d'examen pré-permis en zone agricole** sur la Commune d'Aubagne (à titre expérimental) ;
- Un **groupe de travail sur la restauration collective** : constitution d'un groupement de commandes entre cinq communes pour l'approvisionnement des cantines scolaires.
- …

Intégration de la politique agricole dans le projet de territoire

Elaborée de façon concommitante au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Charte agricole en consitue le volet agricole. Nous retrouvons ainsi dans le PADD du SCoT certains principes et outils prévus par la Charte.

Afin d'atteindre l'objectif de santuarisation des terres agricoles introduit par la charte, le SCoT en cours d'élaboration prévoit notamment la mise en place de **Zones Agricole Protégées (ZAP)** et de **Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN)**.

Articulation des aides publiques à l'échelle de l'agglomération

70 agriculteurs sont présents au sein de l'agglomération. Ceux-ci ont profité au cours des 20 dernières années d'un certain nombre d'aides directes et indirectes. Ce soutien est organisé par la politique agricole de l'agglomération, animé par le CETA d'Aubagne (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) et accompagné par le Conseil régional, le Conseil général ou encore l'Etat.

On peut, par exemple, citer le soutien du Fonds Départemental de Gestion des Espaces Ruraux (FDGER) à 26 agriculteurs de l'agglomération permettant la remise en culture de 56 hectares pour un montant total de 665 000 euros depuis 1997. Ce sont aussi 17 agriculteurs soutenus dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) entre 2000 et 2002. Le développement des circuits courts et de la marque territoriale « Les jardins d'Aubagne » a également reçu l'appui des partenaires régional et départemental.

Toutefois, ces politiques rencontrent un certain nombre de difficultés dans leur mise en œuvre :

- **Les aides restent difficilement mobilisables** par une agriculture péri-urbaine marquée par de petites surfaces (dossiers lourds pour des montants réduits, surface minimum non atteinte)
- **Le foncier demeure le premier frein** en raison de son prix particulièrement élevé, de baux non adpatés au milieu urbain et péri-urbain et d'un portage à long terme du foncier non assuré par la SAFER.

Le Comité technique permanent poursuit donc ses réflexions pour trouver des solutions innovantes face à l'enjeu urgent du foncier agricole. Les partenaires se penchent notamment sur la nécessité d'inventer de **nouveaux baux qui soient à la fois contraignants**, en ne permettant pas un usage non agricole (ex. l'organisation de vide-greniers la majeure partie de l'année) **et incitatifs pour les propriétaires** (insuffisance des 600 euros par hectare et par an actuellement).

Les réponses ne peuvent cependant pas reposer uniquement sur les communes et intercommunalités mais relèvent également de la responsabilité des collectivités départementales, régionales et du législateur.

Tour d'horizon des initiatives régionales en faveur des projets territoriaux.

Les Régions ont élaboré depuis plusieurs années des politiques territoriales qui visent à reconnaître et accompagner les réponses locales aux enjeux économiques, sociaux ou sociétaux.

On s'interroge ici sur **la place qui peut être accordée à l'agriculture dans ces politiques régionales de contractualisation avec les territoires de projet** (Pays, PNR, Agglomérations).

En France, le développement de contrats entre les Régions et les territoires sur les questions agricoles et alimentaires résulte d'un double constat :

- **Les actions agricoles développées au niveau local ont été, pendant longtemps, très classiques** et présentées par la seule profession agricole (ex. soutien à l'insémination artificielle, aménagement des cours de fermes). Ces actions

abondaient davantage les politiques nationales ou départementales qu'elles ne répondaient à des enjeux spécifiques.

- **Les territoires de projet s'intéressaient avant tout, dans les contrats avec la Région, aux zones d'activités économiques, aux grands équipements…** et déléguaient volontiers le volet agricole (s'il existait) à la profession agricole sans le porter véritablement.

Face à ce constat initial et à partir de trois exemples, nous verrons comment s'est territorialisée, dans certaines régions, la politique agricole dans les espaces ruraux, péri-urbains et urbains

Les programme agri-urbains de la région Ile-de-France

En Ile-de-France, se sont mis en place à partir de 2004 des programmes agri-urbains pour traiter de la question de l'agriculture dans les espaces péri-urbains.

Alors que la constitution de Parcs Naturels Régionaux dans la grande ceinture francilienne permettait une prise en compte territoriale de l'agriculture rurale, les espaces agricoles les plus menacés par l'étalement urbain (entre Paris et ces PNR) demeuraient sans politique spécifique.

Les programmes agri-urbains ont été pensés pour apporter une réponse à ces espaces. Il s'agit d'une procédure souple, un premier pas vers une véritable contractualisation. Dix programmes ont été retenus selon 3 critères :

- leur localisation en zone péri-urbaine francilienne,
- la réalisation d'une **étude préalable** sur l'agriculture,
- la définition d'un **programme d'actions** portant sur le lien entre la ville et la campagne.

Une **mise en réseau de ces 10 territoires** permet un échange d'expériences dans la gestion du programme, le partage de réflexions sur l'agriculture péri-urbaine et l'accès à des formations adaptées.

Les premiers éléments d'évaluation de ces programmes laissent apparaître que :

- la qualité du projet et de sa mise en œuvre dépend en premier lieu de la **qualité de la gouvernance** ;
- ce sont des leviers pour obtenir **d'autres financements** et pour **porter la question agricole** face à de grands aménageurs.

Un exemple de programme agri-urbain en Ile-de-France : le projet du Pôle agriurbain du Pays de Saclay.

Les PSADER en Rhône-Alpes

Les PSADER (Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural) ont été mis en place par le Conseil régional Rhône-Alpes en 2005. Ces contrats entre la Région et les territoires, d'une durée de 5 ans, consituent le volet agricole des CDRA (Contrats de Développement Rhône-Alpes) ou des Contrats Territoriaux des PNR. Sur un même territoire, ceux-ci ne peuvent être contradictoires et l'un ne peut être signé sans l'autre.

Les actions du PSADER sur lesquelles portent prioritairement l'intervention régionale sont collectives, structurantes et relèvent des 4 thématiques suivantes :

- la **diversification de l'agriculture** vers la commercialisation des produits agricoles de qualité sur un marché localisé et vers des activités de service en réponse à des besoins du territoire,
- l'accompagnement à la **transmission** des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural,
- les opérations de **gestion concertée** des espaces, ainsi que des ressources naturelles et patrimoniales,
- la recherche de **synergies** entre acteurs et de solidarités entre secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

Pour avoir droit aux crédits du PSADER (financement de la Région à hauteur maximum de 35 % du coût des actions), **le territoire doit**

prouver à la Région qu'il met en œuvre les outils nécessaires à la protection de son foncier agricole (protections prévues dans le ou les SCoT, actions d'interventions foncières…).

Le PSADER de l'agglomération voironnaise, par exemple, prévoit un soutien aux productions locales, aux circuits de proximité, au renouvellement des exploitations, *etc.* Son coût global s'élève à 4,7 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros d'investissements ; le financement régional est de 1,3 millions d'euros. Le PSADER s'articule avec un programme LEADER et un Pôle d'Excellence Rural (PER).

Les **PSADER ont introduit l'agriculture et la forêt dans le comité de pilotage du CDRA** alors que ces questions étaient peu évoquées auparavant par les élus des territoires. Il ont montré des résultats probants en faveur de ces secteurs.

Ces contrats souffrent cependant de plusieurs difficultés dont :

- **l'absence d'affichage par le Conseil régional de ses priorités foncières** d'où une faible articulation des outils,
- le **rejet des aides individuelles** pour des questions de gestion alors qu'en zone péri-urbaine ces soutiens aux exploitations sont des leviers importants du maintien de l'activité.

Préparation de la contractualisation entre la Région Nord-Pas-de-Calais et les agglomérations

Alors que la Région Nord-Pas-de-Calais avait introduit des volets agricoles dans ses contrats avec les Pays et les PNR, rien n'avait été prévu jusqu'à présent pour les agglomérations.

Pour remédier à cette situation, le Conseil régional définit actuellement des contrats avec les agglomérations. Ces accords devront prévoir a minima 3 éléments :

- des actions en faveur de l'**alimentation** des populations locales,
- des actions en faveur de la protection du **foncier**,
- une **gouvernance territoriale multi-acteurs**, évitant ainsi une prise en compte de ces questions par la seule collectivité ou la seule profession agricole à la faveur d'une association d'un ensemble d'acteurs.

Ces contrats à venir constitueront les volets agricoles et alimentaires des actuels PLDE (Projets Locaux de Développement Economique).

Dans l'élaboration de ces contrats, la Région et l'agglomération doivent définir chacun ses objectifs stratégiques pour le territoire concerné. Chacun signera un document commun dont 1/3 des actions sera conforme aux orientations de la Région, 1/3 aux visions communes des 2 partenaires et 1/3 aux actions expérimentales des acteurs du territoire.

La Région appelle également les organismes agricoles qu'elle finance (Approbio, GAB Nord, SAFER…) à consacrer un certain nombre de journées de travail aux territoires contractants.

Les 1ers contrats, dont la signature est prévue en décembre 2012, se verront dotés d'une enveloppe qui reste modeste (450 000 euros par contrat).

D'autres régions ont ouvert une réflexion sur l'élaboration de politiques territoriales agricoles (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre…). Dans le cadre d'un accord entre les Conseils régionaux et l'Etat, le FEADER est parfois mis à contribution de l'élaboration de stratégies territoriales agricoles. La volonté qui porte ces contrats est de **favoriser un rapprochement de l'agriculture avec son environnement** (espaces naturels, habitants…).

Quelles perspectives pour l'approche territoriale dans les nouveaux programmes européens ?

En pleine renégociation des politiques européennes, **Cyril ROBIN-CHAMPIGNEUL, chef de la représentation régionale de la Commission européenne**, présente les propositions de son institution pour la future programmation.

La synchronisation des négociations

Tout le budget européen (à travers les différentes politiques et fonds qui y sont associés) est négocié en même temps pour la période 2014-2020. Cette synchronisation des négociations permet de mieux envisager l'**articulation des différents fonds**, notamment dans le sens d'une **meilleure intégration**.

Un budget (numériquement) constant

Pour rappel, le budget européen correspond à 1% du PIB européen. Ce qui est à la fois peu (par ex. en France, l'intervention publique représente 50% du PIB) et beaucoup car les dépenses sont ciblées sur quelques grands postes dont l'agriculture qui en est le premier bénéficiaire avant le développement régional et la recherche-innovation. Concernant le budget dédié à la politique agricole, la Commission européenne propose son maintien en termes numériques, soit 317 Mds d'euros pour le 1er pilier et 101 Mds d'euros pour le 2nd pilier (FEADER). Les 3 grandes lignes qui fondent la proposition concernant la politique agricole sont : **la sécurité alimentaire, la protection des ressources naturelles et l'approche territoriale**.

Vers une approche territoriale intégrée

Partant du constat qu'il est aujourd'hui très difficile de mener, avec des fonds européens, une approche intégrée des zones rurales, péri-urbaines et urbaines (car à chaque zone correspond un fonds avec des logiques et des règles différentes), la Commission européenne propose pour mieux les combiner :

- **Le Cadre Stratégique Commun (CSC)**

C'est un document qui encadre 5 fonds de la politique européenne : le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural – FEADER ; le Fonds Européen de DEveloppement Régional – FEDER ; le Fonds Social Européen – FSE ; le Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche - FEAMP ; et le Fonds de Cohésion). Il traduit la stratégie Europe 2020 en 11 objectifs, communs aux fonds qu'il encadre, et propose une harmonisation des règles (mode de gestion, critères de contrôle, critères de suivi du financement, etc.).

- **L'élargissement de l'approche LEADER** :

L'approche LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), qui existe depuis 3 programmations dans le FEADER, est qualifiée de « succès » par la commission européenne. Les GAL (Groupes d'Action locale) qui la mettent en œuvre sont « des modèles de référence de l'organisation locale ». Pour ces raisons et pour remédier aux difficultés que rencontrent les GAL en termes d'approche intégrée, la commission européenne propose d'étendre LEADER à tous les fonds du CSC. Ainsi, les GAL pourront être créés sur tout le territoire et construire leur projet sur la base d'un ou plusieurs fonds, avec dans ce dernier cas un fonds chef de file pour faciliter la gestion et une procédure unique d'approbation.

A titre d'illustration fabulatoire et ludique… Si à Martigues, on souhaite développer l'élevage de volailles sur pilotis, il serait envisageable de financer les investissements productifs par le FEADER, les halles de vente avec le FEDER, la formation des jeunes embauchés dans les élevages par le FSE et la production de moules sur les pilones des pilotis par le FEAMP !

Autres propositions de la commission européenne :

- la possibilité de financer des projets à dimension agricole dans des espaces urbains et péri-urbains ;

- un encouragement à la diversification des activités en milieu rural avec des aides conditionnées sur le 1er pilier et la possibilité de mettre en place des forfaits d'aide au démarrage d'activités économiques en milieu rural (pouvant aller jusqu'à 70 000 €).

La Commission propose, les Etats disposent…

Cyril Robin-Champigneul rappelle que tout cela n'est pour le moment que le contenu des propositions de la commission européenne. Celles-ci sont actuellement discutées au Parlement européen et au Conseil des ministres. Concernant le CSC, une fois les réglements européens adoptés (début 2013), il s'agira de les décliner au niveau national avec l'écriture par chaque Etat Membre d'un contrat de partenariat (document décrivant l'utilisation prévue des fonds) qui sera ensuite lui-même décliné en un certains nombre de programmes, eux-même pouvant être déclinés au niveau régional. Il s'agit donc de convaincre à chacune de ses étapes de l'intérêt des propositions permettant une approche plus intégrée et harmonisée des fonds.

Quelle articulation des politiques agricoles et alimentaires du local à l'Europe ?

Afin d'envisager des améliorations en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'articulation des politiques agricoles et l'efficience des approches territoriales, les participants, répartis dans différents ateliers, ont émis des propositions sur le cadre de la contractualisation des projets agricoles de territoire. Et sur deux thèmes identifiés comme prioritaires lors de la 1ère rencontre de ce cycle : l'intervention foncière et le développement d'une politique alimentaire.

Le cadre global de la contractualisation : Renforcer la gouvernance régionale et les approches territoriales des enjeux agricoles et alimentaires

Les participants à cet atelier font le constat de l'existence de différents espaces de partage de diagnostics et d'orientations à l'échelle régionale : l'Observatoire des circuits courts animé par le Conseil régional, les Comités techniques régionaux préalables aux dossiers FEADER ou encore le Réseau rural régional.

Par une mise en réseau des acteurs, ces espaces contribuent avant tout à **un échange d'expériences et à la mutualisation de compétences**. Parce qu'il ne présente pas d'enjeux spécifiques, le Réseau rural a la particularité, et l'avantage, de gommer les rivalités entre les acteurs.

Le renforcement attendu de ces espaces multi-acteurs doit permettre **l'émergence d'une véritable gouvernance régionale des enjeux agricoles et alimentaires.** Celle-ci contribuera notamment à une **contractualisation à la fois plus transversale et inscrite dans le temps entre les territoires de projet et les institutions régionales et départementales**.

Sur la base de ces principes, **différentes pistes d'amélioration** de ces espaces d'échange et des outils de la contractualisation sont proposées :

- **Favoriser une vision transversale de l'agriculture.**

L'agriculture est trop souvent appréhendée par filière. Les espaces où ses enjeux sont considérés de façon globale sont rares et restent à développer. Pour cela, il est nécessaire d'identifier ou de créer une instance légitime pour mettre autour de la table l'ensemble des acteurs concernés (collectivités publiques, associations, professionnels de l'ensemble de la filière –agriculteurs, transformateurs, distributeurs-, chercheurs, consommateurs…).

- **Développer des démarches prospectives sur l'agriculture régionale.**

Une vision prospective de l'agriculture en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'avère nécessaire. Celle-ci contribuera plus particulièrement à adopter une approche plus stratégique de l'enjeu foncier.

- **Créer des espaces de partage entre territoires dans la construction des politiques.**

L'élaboration des politiques locales se réalise généralement dans un contexte où les territoires sont placés dans une situation de concurrence entre eux pour l'utilisation des fonds. Cette rivalité, favorisée par des appels à projet régionaux (LEADER, Plan national pour l'Alimentation…), est peu propice au partage de stratégies et aux coopérations pourtant essentielles : les habitudes alimentaires des habitants/touristes, comme les dynamiques agricoles, dépassent largement le cadre des périmètres des territoires. Et lorsque les dynamiques agricoles sont très différentes, elles peuvent être complémentaires à l'échelle régionale (ex : éleveurs et producteurs laitiers peuvent alimenter des zones non concernées par cette production ; ce qui nécessite des échanges pour activer ces partenariats). Il est donc nécessaire de favoriser ces échanges entre les territoires, en amont et pendant l'élaboration de leur politique.

Par ailleurs, il est à noter que pour une implication réelle des acteurs dans les espaces d'échange proposés, les territoires ont besoin d'une ingénierie dédiée pour y participer, faire de la veille et travailler à la préparation des réponses aux appels à projet.

- **Décloisonner les différents services des structures partenaires (Conseil régional, Conseil général, Etat) et les institutions entre elles.**

Un des freins à l'élaboration d'approches transversales à l'échelle régionale et territoriale est le manque de culture commune et de relations entre les différents services des institutions régionales et entre les institutions à diverses échelles. La transversalité des stratégies locales nécessite aussi une meilleure coordination des émetteurs des politiques régionales de façon à faciliter la mise en œuvre de projets à partir de stratégies partagées en amont par tous les partenaires.

- **Renforcer les politiques territoriales des Départements.**

Les Conseils généraux jouent un rôle important dans les politiques agricoles et alimentaires locales. Cependant, les territoires de projets sont faiblement pris en compte dans l'élaboration de leur politique : il est proposé de mieux associer les territoires dans la définition de la stratégie départementale et de mieux reconnaître la plus-value des approches territoriales.

- **Faciliter les relations et coordinations inter-régionales.**

Il apparaît nécessaire, particulièrement pour les territoires situés aux limites administratives de la région, de développer des partenariats inter-régionaux. Une animation dédiée à ces relations inter-régionales est à définir.

- **Privilégier des programmes favorisant une prise en compte transversale de l'agriculture.**

Cette vision globale de l'agriculture régionale doit se traduire dans des programmes plus transversaux (même si une approche par filière reste nécessaire). Dans d'autres domaines, les appels à projet ont fait la preuve qu'ils peuvent constituer des modalités de soutien aux initiatives territoriales favorisant la transversalité.

- **Inscrire les contrats entre les territoires de projet et ses partenaires dans la durée.**

La mise en œuvre des programmes agricoles et alimentaires nécessite un engagement mutuel des acteurs locaux et de leurs partenaires financiers dans la durée. Des contrats de 3 à 5 ans pourraient être envisagés.

- **Soutenir l'animation territoriale en appui à l'émergence de nouveaux projets.**

L'approche LEADER présente l'intérêt de réserver une partie de l'enveloppe à une mission d'animation favorisant l'émergence de projets. Cette modalité est à diffuser dans les autres programmes car elle permet d'accompagner des acteurs de terrain dans la réalisation de stratégies et la constitution de dossier (tâche souvent chronophage et décourageante pour les acteurs non accompagnés).

Le foncier agricole, priorité n°1 des politiques agricoles et alimentaires locales

Si les communes et leur regroupement ont une responsabilité particulière en matière de planification (PLU, SCOT), ces territoires n'ont pas une compétence exclusive sur l'ensemble de la question foncière.

Comment les interventions locales s'articulent avec les stratégies départementales, régionales voir nationales ? Quelle est la reconnaissance de la plus-value d'une approche territoriale des enjeux fonciers ?

Au niveau territorial, les **principaux leviers de gestion du foncier** reposent sur :

- **La prise en compte du foncier agricole comme un bien commun**

La priorité est de redonner du sens à l'action publique sur les terres agricoles. En préalable à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie foncière locale, il s'agit de considérer les terres agricoles comme un bien commun :

- qui ne doit pas servir des comportements spéculatifs,
- sur lequel chacun (élus, habitants, professionnels…) a un droit, voir un devoir, de regard.

- **La planification**

Compétence quasi exclusive des communes et de leur regroupement, l'élaboration des documents d'urbanisme constitue le socle de l'intervention foncière.

- **La connaissance de la situation foncière**

Par des diagnostics foncier et agricole, les collectivités peuvent se donner les moyens de connaître de façon fine la situation du foncier agricole locale (marché foncier, situation des exploitations…).

Cette connaissance doit être sans cesse actualisée grâce à une veille foncière mise en œuvre par :

- la signature de Conventions d'Intervention Foncière (CIF) avec la SAFER permettant de connaître les ventes de terres agricoles et l'évolution des prix du marché,
- un dialogue permanent avec la profession agricole et la société civile pour un partage des connaissances sur la situation foncière (départs en retraite, projets d'installation, projets de construction…).

- **L'acquisition foncière**

L'acquisition foncière permet de soustraire des terres agricoles à un éventuel usage non agricole. Ces acquisitions peuvent prendre des nombreuses formes :

- Portage foncier temporaire par la collectivité le temps que le projet agricole soit viable (ex. Communauté de communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse),
- Acquisition permanente ou de longue durée par la foncière Terre de Liens, la collectivité avec un éventuel soutien financier de la Région, la mise en place de « foncières » locales sur le modèle de Terre de Liens (à inventer), *etc.*

L'acquisition peut se faire avec l'exercice du droit de préemption de la SAFER (avec ou sans procédure de révision de prix) ; la garantie d'achat par la collectivité, dans le cadre de CIF, rend possible cette intervention de la SAFER.

- **L'animation foncière et la mise en réseau des intervenants**

Certaines communes et territoires de projet se sont lancés dans des actions d'animation foncière. Ces actions reposent sur une connaissance de la situation locale grâce à un diagnostic foncier. Une des priorités de ces animations foncières est la connaissance des propriétaires fonciers et leur rencontre pour favoriser la signature de baux avec des exploitants agricoles. La constitution de GFA (Groupement Foncier Agricole) entre plusieurs propriétaires fonciers peut constituer un préalable à la mise à disposition de terres agricoles.

La réussite de ces interventions nécessite la mise en réseau des intervenants sur le foncier. Ces réseaux rendent possible un partage permanent des connaissances sur l'évolution du marché foncier (ventes, locations…) et sur les porteurs de projets qui s'adressent à une grande diversité d'organismes selon leur sensibilité et leur connaissance (collectivités, chambres, associations de développement agricole…). Ces échanges au fil

de l'eau assurent une réactivité des partenaires indispensable dans le cas de vente d'un bien foncier. Voir les actions mises en œuvre par le PNR des Alpilles et le PNR du Luberon.

Afin de renforcer l'efficience de ces actions locales, **les Conseils généraux et Conseils régionaux peuvent jouer plusieurs rôles auprès des territoires** :

- **Accompagner techniquement la définition des orientations locales.**

La diffusion de données sur le marché foncier, les exploitations et les enjeux agricoles contribuent à l'élaboration de stratégies locales. Les principales sources identifiées sont : le Recensement Agricole, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles -CDCEA-, le CRIGE, le répertoire de la valeur des terres agricoles (bien qu'il soit peu opérationnel), l'élaboration de l'état des lieux du Plan Régional d'Agriculture Durable -PRAD-, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire -SRADDT-.

- **Accompagner financièrement les interventions locales.**

Les interventions foncières locales sont principalement accompagnées par le dispositif régional d'acquisition et d'animation foncière et les soutiens des Conseils généraux auprès des communes, et plus rarement des territoires de projet (ex. Contractualisation entre le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional et le PNR des Alpilles pour conduire des actions d'animation foncière). La reconquête d'espaces agricoles est également soutenue par le Conseil général des Bouches-du-Rhône par un fonds dédié (FDGER, Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural).

- **Inciter à agir sur le foncier.**

Les PAEN (Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) restent des dispositifs peu utilisés. Les Conseils généraux, compétents pour la mise en œuvre de ces PAEN, pourraient être plus incitatifs. Voir le PAEN de Velaux (13).

- **Encadrer le pouvoir d'urbanisme des communes et de leur regroupement ?**

Le caractère prescriptif du SRADDT, actuellement en discussion, donnerait au Conseil régional un pouvoir contraignant sur les interventions locales en matière de planification. Le schéma régional s'imposerait effectivement aux SCOT et PLU qui seraient alors tenus de prendre en compte les éventuelles dispositions prises en faveur des espaces agricoles.

L'alimentation : des circuits de proximité à une politique alimentaire

Les participants à la 1ère rencontre du cycle avaient défini les objectifs d'une politique alimentaire : celle-ci doit non seulement viser une valorisation de la production locale mais également une alimentation saine, accessible et de qualité sur le territoire.

Comment les territoires peuvent-ils s'organiser pour répondre à ces enjeux ? Quels partenariats définir avec les Conseils généraux, le Conseil régional et l'Etat ?

Dans le cadre de la politique alimentaire, **les principales actions à mettre en œuvre par les territoires** ont pour objectifs de :

- **Connaître la production et la consommation sur le territoire.**

Le diagnostic local doit porter à la fois sur les producteurs (situation géographique, type et volume de production) et des consommateurs par une étude sociologique portant sur les habitudes de consommation et une étude des besoins.

- **Permettre l'accessibilité physique des produits locaux.**

L'accessibilité des produits locaux sur le territoire peut être favorisée par un accompagnement à la contractualisation avec la grande distribution, l'ouverture de lieux dédiés à la vente de produits locaux (ex. Hall de producteurs de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix) ou encore l'approvisionnement de la restauration collective en rapprochant cuisiniers et agriculteurs.

- **Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine.**

Les actions de sensibilisation et d'éducation visent en premier lieu les enfants (ex. ateliers de cuisine). Elles peuvent également s'articuler avec des interventions auprès de personnes en difficulté conduites par les Conseils généraux ou les services de l'Etat.

- **Contribuer au renforcement de la qualité des produits et de sa reconnaissance.**

Les communes, intercommunalités et territoires de projet peuvent agir sur la reconnaissance de la qualité des produits dont ils facilitent la commercialisation auprès des populations locales. Par exemple, ils peuvent participer à **l'identification visuelle des produits locaux.** La communication, le marketing, éventuellement le développement de labels et de marques, peuvent contribuer à une meilleure identification des produits locaux par les consommateurs.

Les **principaux freins** à la mise en œuvre d'une politique alimentaire locale identifiés par les participants à l'atelier sont :

- Le **manque de synergie entre les échelons territoriaux** autour de grands projets,
- Un **défaut d'approche transversale** entre les services des collectivités et d'échanges entre ces collectivités.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques alimentaires locales pourraient être **mieux accompagnées** par des actions conduites à l'échelle départementale et/ou régionale telles que :

- La formation et la sensibilisation de tous les acteurs à une alimentation locale (scolaires, élus, cuisiniers…),
- Une communication sur les missions et actions des différents acteurs,
- Des rencontres plus régulières entre les territoires,
- Le financement de grands projets (ex. plateformes logistiques, création d'une Maison de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire).

Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Mail
AIME	Esther		Association AQUI SIEN BEN	esther.aime@free.fr
ALAMELDINE	Albert	Responsable de projets	Pays de Haute Provence	alameldine@paysdehauteprovence.com
ALBERT	Patrice	Référent	Bio'consommateur	patrice.albert@gmail.com
ALBOSPEYRE	Françoise	Mission Prospective et Territoires	Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes	francoise.albospeyre@hautes-alpes.gouv.fr
APOSTOLO	Michel	Porte-parole	Confédération paysanne	mcapostolo@free.fr
BACHELIER	Laureline	Chargée de mission	Terres en Villes	laureline.bachelier@terresenvilles.org
BAUDIN	Bernard	Administrateur	FRSEA PACA	bernadettebaudin@yahoo.fr
BONNAVENTURE	Agnès	Stagaire	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CAPA)	abonaventure@agglo-paysdaix.fr
BONNEFOY	Serge	Secrétaire technique	Terres en Villes	serge.bonnefoy@terresenvilles.org
BOU	Laure	Coordinatrice de projets	Pays d'Arles	l.bou@ville-arles.fr
BOUSQUET	Violaine	Responsable de l'unité agriculture	Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence	V.BOUSQUET@cg04.fr
BRUMAUD	Nicolas	Chargé de mission	Les Paniers Marseillais	nicolas.brumauld@lespaniersmarseillais.org
BRUNETIERE	Arnaud	Gestionnaire LEADER	GAL Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.)	a.brunetiere@nerim.net
CAILLON	Marine	Stagiaire	Conseil général du Var	caillon.marine@gmail.com
CALVIA	Bernard	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM)	bernard.calvia@paysdemartigues.fr
CECCALDI	Céline	Terre de Safran	Centre d'Etudes Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne	celine.ceccaldi@laposte.net
LACHASSAGNE	Didier	Directeur	Lycée agricole de Carmejane	didier.lachassagne@educagri.fr
COINAUD-BEGOUEN	Juliette	Stagiaire	Echanges Paysans	juliette.etpascal@wanadoo.fr

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Mail
COLLEONI	Delphine	Chargée d'études	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT)	colleoni@audat.org
COURTIL	Luc	Chargé de mission Développement économique	Parc Naturel Régional du Verdon	lcourtil@parcduverdon.fr
DARROT	Catherine	Enseignant-chercheur	Agrocampus Ouest	catherine.darrot@agrocampus-ouest.fr
DEBLAIS	Christelle	Chargée de mission	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	christelle.deblais@agglo-paysdaubagne.fr
DEGACHE	Françoise	Chargée de mission Agriculture Durable	CRIPT PACA	francoise.degache@educagri.fr
DIANO	Monique	Présidente	Les Paniers Marseillais	monique.diano@wanadoo.fr
FAUGERE	Isabelle	Conseillère de la délégation Alimentation Santé	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	ifaugere@regionpaca.fr
FAURE	Antoine	Président de la Commission Eau et Agriculture	Parc Naturel Régional du Verdon	-
FERNANDEZ	Claire	Assistante de projet	CRIPT PACA	claire.fernandez@educagri.fr
FERREIRA	Nathalie		Centre d'Etudes Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne	cetaaubagne@free.fr
FINEL	Laurence	Chargée de Mission Agroalimentaire et Lycées agricoles	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	lfinel@regionpaca.fr
FREZEL	Julia	Animatrice	Réseau rural régional	julia.frezel@reseaururalpaca.fr
GAGO-CHIDAINE	Claire	Stagiaire	DRAAF	claire.gago-chidaine@agriculture.gouv.fr
GALLOUET	Emilie	Chef de service	DREAL	emilie.gallouet@developpement-durable.gouv.fr
GEOFFRAY	Edouard	Conseiller foncier	SAFER 13	edouard.geoffray@safer-paca.com
GERVAIS	Laurence	Chargée de mission	ARDL Provence Alpes Côte d'Azur	ardl@wanadoo.fr
GUEYDON	Pierre	Directeur adjoint du Développement des territoires	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	pgueydon@regionpaca.fr
GUIRAUD	Noé	Stagiaire	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	noeguiraud@gmail.com
HOUZE	Mathilde	Animatrice	Réseau rural régional	mathilde.houze@reseaururalpaca.fr
HULLEIN	Nicole	Chargé de projet Racines	Mythotopie	mythotopie@gmail.com

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Mail
JACQUEMIN	Odile	Directrice	Mémoire à Lire - Territoires à l'Ecoute (MALTAE)	maltae2@gmail.com
JACQUIN	Catherine		Association AQUI SIEN BEN	labachasse@wanadoo.fr
JOANNON	Bruno	Adjoint au Maire	Saint Cyr sur Mer	
LACOSTE	Patrick	Chef de la mission Etude, Observation, Prospective	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	placoste@regionpaca.fr
LANFRANCHI	Marie Louise	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseil général du Var	mlanfranchi@cg83.fr
LASNIER	Bruno	Directeur	APEAS (Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire)	bruno.lasnier@apeas.fr
LE BERRIGAUD	Marie-Christine		Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	mcleberrigaud@regionpaca.fr
LE METOUR	Alain		MALTAE	-
LEBRUN	Pierre-Sélim	Président	UFAL-Grand Avignon	pierre.lebrun16@orange.fr
LENNE	Patricia	Coordinatrice	CIVAM PACA	p.lenne.civampaca@orange.fr
LEROUX	Aurore	Chargée de mission agri bio, circuits courts, biodiversité, agritourisme	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	aleroux@regionpaca.fr
MAKEEFF	Virginie	Conseillère communautaire déléguée à l'agriculture	Communauté d'Agglomération dy Pays de l'Aubagne et de l'Étoile	virginie.makeeff@agglo-paysdaubagne.fr
MARTINELLI	Danielle	Directrice	CBE du Pays Sud (Emergence)	dmartinelli@cbe-emergence.com
MAUREL	Mylène	Chargé de mission Agriculture et Tourisme	Parc Naturel Régional du Luberon	mylene.maurel@parcduluberon.fr
MOULEM	Yolande		Maison régionale de l'élevage	
MUSSET	Alain	1er adjoint	Commune de Saint Estève Janson	travaux@saint-esteve-janson.com
NAVARRETE	Mireille	Chercheur	INRA Avignon	mireille.navarrete@avignon.inra.fr
NIEUWJAER	Guillaume	Chef du pôle Études et Prospective	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	guillaume.nieuwjaer@agriculture.gouv.fr
NOISOP	Sandra	Chargée de projets	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CAPA)	snoisop@agglo-paysdaix.fr
OLIVIER	Vincent	Chargé de mission eau et agriculture	Bio de Provence	vincent.olivier@bio-provence.org

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Mail
PACITTO	Jean-Louis		MALTAE	-
PORTAL	Hélène	Responsable du Pôle Offre Alimentaire	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	helene.portal@agriculture.gouv.fr
QUIBLIER	Gérard	Vice-Président	Conseil de Développement du Pays gapençais	Gerard.quiblier@wanadoo.fr
REMUZAT	Claude	Secrétaire exécutif	RESOL 21	claude.remuzat@orange.fr
ROBERT	Jean-Christophe	Président	Association Filière Paysanne	filiere.paysanne@gmail.com
ROBERT	Stéfanie	Commercialisation de la spiruline provençale		stefroberte@gmail.com
ROBIN-CHAMPIGNEUL	Cyril	Chef de la représentation régionale	Commission européenne	ghislaine.weidmann@ec.europa.eu
RODRIGUEZ	Laurence	Chargée de Projets Foncier Agricole et Développement Rural	Conseil général du Var	lrodriguez@cg83.fr
SAINT-AMAN	Julien	Directeur	Pays gapençais	direction@pays-gapencais.com
SAMAT	Jeanne	Responsable pôle de développement rural et territoires	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	jeanne.samat@agriculture.gouv.fr
SENDRAL	Isabelle	Chargée d'études politiques territoriales	CETE Méditerranée	isabelle.sendral@developpement-durable.gouv.fr
SEWERYN	Coralie	Chargée de mission Leader	GAL Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	c.seweryn@pays-sud.fr
THEROND	Martine	DGAS Economie, Emploi, Insertion, Formation	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	martine.therond@agglo-paysdaubagne.fr
THUILLIER	Fabrice	Chargé de mission FEADER axes 3 et 4	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	fabrice.thuillier@agriculture.gouv.fr
TOURNIER	Laurence	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseil général du Var	ltournier@cg83.fr
TURQUIN	Olivier	Enseignant-chercheur	Institut de Géographie Alpine	o.turquin@gmail.com
VERDEAU	Anaïs	Chargée de mission / SEOP	Conseil régional PACA	averdeau@regionpaca.fr
VILLENEUVE	André	Chargé de missions Territoire	Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	a.villeneuve@bouches-du-rhone.chambagri.fr
VINCENTELLI	Valentine	Chargée de mission espaces naturels et agriculture	Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis	v.vincentelli@agglo-casa.fr
VULPIAN	Claude	Conseiller général délégué à l'agriculture	Conseil général des Bouches du Rhône	-